



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Fonctionnement

Question écrite n° 58262

### Texte de la question

M Dominique Perben attire l'attention de M le ministre des postes et telecommunications sur le contrat de plan signe le 9 janvier 1992 entre La Poste et l'Etat, qui fait apparaitre un deficit estime a 2,8 milliards susceptible d'entraîner la suppression de 2 500 emplois par an. Il est ainsi a craindre que ces suppressions d'emplois aient pour consequence la fermeture de la plupart des petits bureaux de poste en milieu rural, alors que le Gouvernement a pris des engagements en matiere d'amelioration des services a la population. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaitre ses intentions en ce qui concerne la mise en oeuvre de ce contrat de plan et plus particulierement l'avenir de La Poste en milieu rural.

### Texte de la réponse

Reponse. - Conformement a l'article 9 de la loi du 2 juillet 1990 relative a l'organisation du service public de la poste et des telecommunications, le contrat de plan entre l'Etat et La Poste, signe le 9 janvier 1992, permet de fixer les missions et objectifs de l'exploitant public ainsi que le cadre de ses relations avec l'Etat. L'elaboration de ce document a donne lieu a un travail approfondi entre le Gouvernement et l'ensemble des interlocuteurs responsables avec lui de l'avenir de La Poste : la Commission superieure du service public, le conseil d'administration de l'exploitant et les organisations syndicales. Ce contrat de plan s'inscrit dans une double logique de developpement des differents metiers de La Poste et d'amelioration de sa qualite de service. Par ailleurs il contient un objectif d'equilibre financier. Dans un souci d'optimisation de ses moyens, La Poste s'engage a ajuster la forme que revet sa presence en zone rurale a l'evolution du trafic postal et de la demande de services financiers et participe a la politique d'aménagement du territoire qui vise a assurer un developpement harmonieux du monde rural. Ces adaptations s'effectuent dans le cadre des schemas departementaux de presence postale, apres une large concertation au sein des conseils postaux locaux. Aussi, le contrat de plan met-il l'accent sur les missions et les orientations strategiques en matiere de presence postale. La Poste sera amenee, notamment, a developper des pratiques de polyvalence des services afin d'optimiser le maintien et l'utilisation de son reseau. Ce contrat de plan a ete etabli avec realisme et responsabilite. La mise en oeuvre sera suivie avec attention afin que les orientations du contrat, determinees dans l'esprit des textes fondateurs de la reforme des postes et telecommunications, soient respectees.

### Données clés

**Auteur :** [M. Perben Dominique](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 58262

**Rubrique :** Postes et telecommunications

**Ministère interrogé :** postes et telecommunications

**Ministère attributaire :** postes et telecommunications

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 25 mai 1992, page 2290